



Salaire et convention collective

Par Sahosei

Bonjour,

Voilà je fait partie de la convention medico-techniques negoce et prestation de service.

J'aurai voulu savoir comment connaître la grille de salaire pour cette convention.

Car je suis technicien sauf que mon salaire n'a pratiquement pas été augmenté quand je suis passé Tec et que surtout quand j'annonce mon salaire à des tierces personnes issues d'autres entreprises ils m'annoncent que je me suis fait avoir.

Du coup si vous pouviez m'aider.

Merci d'avance à vous.

Par janus2

Bonjour,

Peut-être là :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000049258805/?idConteneur=KALICONT000005636023&origin=list]https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000049258805/?idConteneur=KALICONT000005636023&origin=list[/url]

Par Prana67

Bonjour,

Janus vous a donné le lien vers votre CC. Sinon l'employeur doit vous mettre une CC à disposition et vos représentants du personnel ont aussi un exemplaire à disposition.

Par Sahosei

Merci à vous, par contre comment est définie le niveau que l'on a? Tout comme le niveau d'un technicien en général. Car à par des numéros cela ne me dit pas si je suis dedans.

Par Isadore

Bonjour,

Votre échelon devrait figurer dans votre contrat de travail ou sur vos bulletins de salaire.

Et voici l'accord de la convention collective fixant le système de classification des salariés :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000045976577/?idConteneur=KALICONT000005636023&origin=list]https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000045976577/?idConteneur=KALICONT000005636023&origin=list[/url]

Par Sahosei

Juste pour comprendre.

Je peux avoir sur mon bulletin de paie le titre de technicien et être dans la grille des employés ?

Par janus2

Votre échelon devrait figurer dans votre contrat de travail ou sur vos bulletins de salaire.

Plutôt sur le bulletin de salaire, car on ne refait pas le contrat à chaque changement d'échelon (coefficient).

Par Sahosei

J'étais avant employé niveau 1 POS 1.1 coef 300 et maintenant je suis technicien niveau 2 POS 2.1 coef 320

La seule chose différent au niveau salaire c'est que je touche 50 euros de plus brut qu'avant.

Du coup j'ai pas l'impression d'avoir vraiment évolué niveau salaire.

Si je regarde dans le 2eme lien la grille des échelons en tant que tec je devrais être à 1944 brut et j'en suis pas là, bien plus bas.

C'est pour cela que je ne comprend rien.

Par Sahosei

Personne ne peut m'éclairer ?

Par Prana67

Coef 320 vous devriez être à 1860 pas 1944. Sachez que la CC fixe des seuils mini. Rien ne vous interdit de négocier mieux, collectivement et/ou individuellement.

Je ne sais pas exactement à quoi correspond votre travail de technicien, mais dans la métallurgie je ne connais pas de technicien avec un salaire aussi bas.

Chez nous par exemple les techniciens doivent tourner autour de 2700 à 3000 euros brut voir plus pour les plus anciens.

Le plus petit salaire en production est à plus de 2200 brut et la on va avoir 70 euros d'augmentation.